

DELIBERATION 2022-053

LE DOUZE MAI DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-NEUF AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-DEUX ET D'UNE CONVOCATION COMPLEMENTAIRE EN DATE DU QUATRE MAI DEUX-MILLE-VINGT-DEUX

PRESENTS : Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPPELLE, M. QUINTIN, Mme FERRAI, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT, Mme RANAIVO.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BIANCO CHAINE donne procuration à Mme FABRY, M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. BLANCHARD donne procuration à M. RIO, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : M. RIO, M. THEOL

Mme ROLLAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Paul Piot, Maire adjoint aux finances, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur François RIO, Maire.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Piot, et notamment le rapport ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2021 fait apparaitre un résultat de fonctionnement de + 1 469 242,52 € ; le résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2021 s'élève ainsi à + 2 409 543,82 € (soit le cumul des résultats antérieurs reportés 940 301,30 € et le résultat de l'exercice)

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à plus de 95 %
- Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de 88 % contre 91% en 2020
- Les dépenses de personnel sont réalisées à 99 % tout comme en 2020
- Les recettes réelles sont quant à elles réalisées à 100 %
- Une augmentation plus importante des recettes par rapport aux dépenses permettant d'avoir ainsi une capacité d'investissement améliorée

Les principaux agrégats financiers évoluent très favorablement entre 2020 et 2021 :

	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	13 709 822,36 €	14 393 465,42 €
Dépenses réelles de fonctionnement	11 832 915,75 €	12 235 778,08 €
Epargne de gestion	1 876 906,61 €	2 157 687,34 €
Epargne brute	1 663 558,76 €	1 986 302,28 €
Remboursement en capital de la dette	532 499,62 €	526 759,54 €
Epargne nette	1 131 059,14 €	1 459 542,74 €

Encours de la dette au 31/12 de l'année

7 411 000

Différence de 210,06 € récurrente

Taux d'épargne brute : Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	14,06 %	13.80 %
Capacité de désendettement (exprimée en nombres d'années) : Encours de dette / Epargne brute	4,45 ans	3,47 ans

1. **Les dépenses totales (réelles et d'ordre) de fonctionnement s'élèvent à 13 281 104,09 € en 2021
(12 557 524,13 € en 2020)**

	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Variation 2020/2021	Variation 2020/2021 %
Charges à caractère général	2 221 850,70 €	2 277 356,05 €	55 505,35 €	2%
Dépenses de personnel	7 650 590,12 €	8 088 180,70 €	437 590,58 €	6%
Atténuation de produits	1 084 362,24 €	1 070 458,49 €	- 13 903,75 €	-1%
Autres charges de gestion courante	579 997,00 €	600 736,08 €	20 739,08 €	4%
Charges financières	213 347,85 €	171 385,06 €	- 41 962,79 €	-20%
Charges exceptionnelles	82 767,84 €	27 661,70 €	- 55 106,14 €	-67%
Opérations d'ordre	724 608,38 €	1 045 326,01 €	320 717,63 €	44%
Total	12 557 524,13 €	13 281 104,09 €	723 579,96 €	6%

Les charges de personnel :

Pour les charges de personnel (chapitre 012), elles ont évolué sensiblement. Fin 2020, la masse salariale de la commune était de 7 650 590 €. Elle est fin 2021 de 8 088 18,70 €.

L'évolution de la masse salariale s'explique par :

- L'impact des recrutements 2020 sur l'exercice entier 2021 : 199 844 € (agent administratif polyvalent, gestionnaire des marchés publics, directeur de cabinet, agent crèche, agent équipe bâtiment)
- Les recrutements faits en 2021 qui s'élèvent à 226 426 € (deux agents de police municipale, un informaticien, un chef de projet pour la maison de la nature et de l'environnement, un jardinier pour le parc du Terral, un agent chargé de la police de l'urbanisme, un psychologue, un technicien du service urbanisme, un chargé de mission aménagement du territoire, un auxiliaire de puériculture, un agent d'accueil)
- La reprise en régie de l'entretien de la maison de la petite enfance et des gymnases : 43.000 €
- Les avancements de carrière : 30.000 €
- Les évolutions légales : 6.000 €

Parallèlement des économies ont été réalisées sur le départ en retraite d'un agent pour 35.000 € et le décalage dans les remplacements ou l'optimisation des ressources pour 33.000 €.

Les charges à caractère général d'un montant total de 2 277 356,05 € sont principalement composées des comptes :

Envoyé en préfecture le 13/05/2022
 Reçu en préfecture le 13/05/2022
 Affiché le 13/05/2022
 ID : 034-213402704-20220512-2022_053-BF

6042	ACHATS PREST : Achat des repas de cantine + spectacles CHAI	431 755,71 €	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	172 817,27 €	Fluides : 304 612,57 €
60621	COMBUSTIBLES	68 041,08 €	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	63 754,22 €	
615221	BATIMENTS PUBLICS	150 730,15 €	Entretien des bâtiments communaux : 334 927,65 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	121 056,94 €	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	63 140,56 €	
6156	MAINTENANCE	112 338,59 €	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	93 825,41 €	Intermittents + GUSO et contrôles des équipements publics
6232	FETES ET CEREMONIES	93 739,72 €	Gouters de Noel, spectacles des écoles, concerts de la Peyrière, colis pour les aînés, animations et protocoles pour les différentes fêtes et cérémonies : 14 juillet, 11 novembre..., compagnies pour le petit festin
6135	LOCATIONS MOBILIERES	79 609,64 €	Location photocopieurs, matériel technique et Algeco Cassin
6228	DIVERS	74 478,13 €	Ateliers ALP et ALSH et RAM + prestataires communication + consultations RPS
61521	TERRAINS	68 147,57 €	Aménagement et réparations des différentes aires de jeux, entretien du stade Vidal, débroussaillage de la Peyrière, entretien du Tennis Club
6161	ASSURANCES	14 405,35 €	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	65 630,60 €	
63512	TAXES FONCIERES	35 751,00€	
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	16 181,17€	SACEM, SACD

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'élèvent 600 736,08 € (579 997 € en 2020), il comprend :

6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	200 310,20 €
6531	INDEMNITES DES ELUS	144 939,77 €
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : OGEC / CLIS / EID	129 744,23 €
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS : Ordures ménagères	46 520,13 €
657362	SUBVENTION CCAS	40 000,00 €
6518	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS AUTRES	14 750,06 €
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	10 080,00 €
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	6 315,00 €
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE	3 600,00 €
65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	1 690,00 €
6512	DROIT UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE	966,00 €
6532	FRAIS DE MISSION ELUS	946,70 €
6535	FORMATION ELUS	600,00 €
65372	COTISAT. AU FONDS DE FINAN. ALLOC. DE FIN MANDAT	272,40 €

Le chapitre 014 - Atténuation de produits – s'élève à 1 070 458,49 € et correspond

- Prélèvement au titre de l'art.55 loi SRU pour un montant de 204 235 €
- Restitution au titre du dégrèvement sur contribution directe pour un montant de 1 238 €
- Attribution de compensation versée à la Métropole au titre des compétences transférées pour un montant de 864 985,49 €

Le chapitre 66 - Charges financières- s'élève à 171 385,06 € et correspond aux intérêts de nos emprunts.

Le montant annuel est en diminution de 20% du fait du vieillissement de notre dette et du niveau bas des taux révisables.

Le chapitre 67 - Charges exceptionnelles – s'élève à 27 661,70 € et correspond aux :

- Bourses de financement pour les BAFA : 3 000 €
- Titres annulés sur les exercices antérieurs : 23 649,20 €
- Remboursement d'un Compte Epargne Temps à une collectivité suite à la mutation d'un agent : 1 012,50 €

Le chapitre 042 - Opérations d'ordre – s'élève à 1 045 326,01 € et correspond aux dotations aux immobilisations.

2. Les recettes totales (réelles et ordre) de fonctionnement s'élèvent à 14 750 346,61 € (13 710 113,36 € en 2020)

RECETTE DE FONCTIONNEMENT	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Variation 2020/2021	Variation 2020/2021 %
ATTENUATIONS DE CHARGES	241 749,26 €	144 230,21 €	- 97 519,05 €	-40,34%
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	640 616,65 €	1 023 945,64 €	383 328,99 €	59,84%
IMPOTS ET TAXES	11 048 313,25 €	11 677 608,68 €	629 295,43 €	5,70%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 321 981,13 €	1 160 202,06 €	- 161 779,07 €	-12,24%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	365 516,42 €	345 282,57 €	- 20 233,85 €	-5,54%
PRODUITS FINANCIERS	9 253,53 €	14,24 €	- 9 239,29 €	-99,85%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 040,32 €	42 182,02 €	- 47 858,30 €	-53,15%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	291,00 €	356 881,19 €	356 590,19 €	122539,58%
TOTAL	13 717 761,56 €	14 750 346,61 €	1 032 585,05 €	7,53%

Ces recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à fin 2021 à 14 393 465 €, soit une augmentation de 5% par rapport à 2020.

Le chapitre 70, « produits des services », d'un montant de 1 023 945,64 € comprend principalement les recettes provenant des structures municipales (cantines, crèche, garderies, centre de loisirs) ainsi que les occupations du domaine public.

Le chapitre 73, « Impôts et taxes », s'élève à 11 677 608,68 €

- Le produit de la fiscalité communale enregistre une évolution positive de 3% grâce à l'augmentation physique des bases, à la revalorisation nominale des valeurs locatives, et ceci à taux constants.
- Les rôles supplémentaires progressent également de 10 687,00 € en 2020 à 22 532,00 € en 2021.
- Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) passe de 100 898,00 € en 2020 à 111 693,00 € en 2021.
- La taxe sur l'électricité évolue quant à elle de 323 402,75 € en 2020 à 344 222,39 € en 2021.
- La TLPE a été encaissée en totalité cette année et passe de 258 817,80 € à 411 357,20 €.
- Les droits de mutation sont en forte hausse et représentent 1 021 472,56 € en 2021 contre 832 008,79 € en 2020.

Le chapitre 74, « dotations, subvention et participations », s'élève à 1 160 202,06 € (1 321 981,13 €) dû à la baisse des participations reçues de la CAF du fait de la modification des structures en 2021 en raison de la crise sanitaire (941 634,63 € en 2020 contre 598 616,61 € en 2021).

Le chapitre 75, « autres produits de gestion courante », s'élève à 345 282,57 €, ce chapitre enregistre les loyers perçus par la commune au titre de ses immeubles et de certaines antennes téléphoniques.

Le chapitre 77, « produits exceptionnels », s'élève à 42 182,02 €, cette somme correspond principalement à des remboursements de sinistres d'assurance pour 34 644,26 €, ainsi qu'à du mécénat pour le « festin de pierres » à hauteur de 6 000 €.

Enfin le chapitre 013, « atténuation de charges », s'élève à 144 230,21 €, cette somme correspond aux remboursements de salaires pour les arrêts maladie et les décharges syndicales. Il diminue fortement entre 2020 et 2021 du fait, en autres, de la diminution des arrêts de travail.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses totales d'investissement sont de 2 403 201,84 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 363 079,62 €

Pour les grands projets gérés en AP/CP, les dépenses 2021 sont les suivantes :

Libellé	Montant Total des dépenses en 2021
Réhabilitation école des Escholiers	396,00 €
Création des cours Oasis	91 304,23 €
Couverture des tennis et rénovation de 2 cours	4 140,00 €
Création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation parc du Terral	16 842,81 €
Extension ALSH et Façade Lacombe	5 520,00 €
Centre de jeunesse	15 504,00 €
TOTAL	142 683,04 €

Pour les autres dépenses, on constate les principales dépenses aux chapitres suivants :

Chapitre 20

- Progiel aires de jeux/équipements sportifs : 4 864,00 €
- Progiel service scolaire ONDE : 2 250,00 €

Chapitre 21

- 21 771,29 € pour le remplacement de la chaudière de la gendarmerie
- 20 317,00 € pour l'achat d'un véhicule
- 13 208,16 € pour le remplacement de tapis de Judo
- 24 564,12 € pour la mise en conformité d'équipements sportifs
- 13 074,62 € pour la mise en place de stores au groupe scolaire Jean d'Ormesson
- 9 484,80 € pour le remplacement du sol souple de l'aire de jeux Jean Moulin
- 17 993,72 € pour de l'outillage technique au Chai ainsi que 9 139,91 € et 6 266,74 € pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'intercom
- 30 676,80 € pour l'achat et l'installation d'un nouveau colombarium

Le chapitre 23

- 8 288,43 € pour des travaux à la Salle des Granges

Le chapitre 204

- 30 086,95 € pour les subventions vélos
- 254 858,26 € pour le fonds de concours voirie
- 258 044,68 € pour le fonds de concours PUP Clinique
- 192 780,00 € pour le versement de 3 trimestres de l'Attribution de Compensation d'Investissement versée à 3M

Des restes à réaliser de dépenses sont constatés au 31/12/2021 pour 493 279,02 € :

- 17 400 € pour des frais d'études et logiciel courrier
- 64 271 € pour l'Attribution de Compensation d'Investissement versée à Montpellier Méditerranée Métropole
- 68 000 € de subvention pour la construction de logements sociaux par un Toit pour tous
- 343 728 € pour les enveloppes des différents services dont :
 - La reprise du clocher de l'église pour 42 020,52 €
 - La fourniture et pose de gouttières pour 15 722,30 €
 - La réfection de la toiture des logements des gardiens du Terral pour 17 759,90 €
 - L'achat de projecteurs LED pour le Chai d'un montant de 11 999,58 €
 - Le renouvellement du système SSID du Chai pour 53 500,22 €
 - L'achat d'un véhicule électrique et d'un véhicule de police pour 26 297,52 € et 35 764,00 €
 - L'équipement informatique pour les écoles d'un montant de 38 463,53 €

Le remboursement du capital de la dette est de 526 759,54 €. L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 6 886 860 € contre 7 411 000 € en 2020.

Les opérations d'ordre pour 511 522,43 € correspondent à la neutralisation de l'Attribution de Compensation d'Investissement et des travaux en régie et à la correction de la balance du compte 1068.

2. Les recettes d'investissement sont de 2 012 185,83 €

Les principales recettes se répartissent ainsi :

- Le fonds de compensation de la T.V.A. : son montant est de 375 791,49 € ; il correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2019. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds.
- La taxe d'aménagement : La ville perçoit chaque année 50% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole est intégrée dans l'enveloppe de financement des travaux de voirie réalisés sur la commune. Ce reversement a été de 136 049,40 € pour 2021.
- 28 700 € pour une subvention France relance (aide à la relance de la construction durable)
- Le chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections – pour 1 045 326,01 € correspondent aux amortissements des investissements réalisés les années antérieures.

Les restes à réaliser en recettes 2021 de 490 859,87 € correspondent à cinq subventions :

- Une subvention du Département de 6 100 € concernant la façade du gymnase Lacombe ainsi qu'une subvention de 10 000 € pour le clocher de l'église
- Une subvention de l'Etat de 180 000 € pour la réhabilitation des Escholiers

- Une subvention de l'Etat de 198 010 € pour les cours de tennis
- Une subvention de 15 000 € de l'ADEME pour les études des cours Oasis

ainsi qu'à un versement de taxe d'aménagement de 81 748,98 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE PROCEDER** au règlement définitif du budget principal de l'exercice 2021 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalizations		Restes à réaliser 2021	
	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Section d'Investissement	
Recettes de l'exercice	14 750 346,61 €	2 012 185,83 €	490 859, 87 €	
Dépenses de l'exercice	13 281 104,09 €	2 403 201,84 €	493 279,02 €	
Résultat	1 469 242,52 €	- 391 016,01 €		
Solde des restes à réaliser				- 2 419,15 €
Résultats antérieurs reportés	940 301,30 €	69 227,30 €		
Résultats de clôture	2 409 543,82 €	- 321 788,71 €		

- **D'APPROUVER** la présentation faite du compte administratif 2021,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs du compte administratif 2021 tels que résumés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne fin du présent dossier,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Préfet et Monsieur le Receveur Municipal,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 25 voix pour,
- 6 abstentions (M. ROBIN, Mme MYSONA, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, Mme VESSIOT)

François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas

